

LETTRÉ D'UN ANCIEN PROFESSEUR SUR  
LES DECLARATIONS DE MGR. FALLON.

M. l'Éditeur:—

J'ai lu dans les journaux du Dimanche, les déclarations faites par Mgr Fallon, à propos des écoles bilingues.

Comme ancien professeur, je dois vous dire que je diffère grandement d'opinion avec Sa Grandeur.

D'abord, je sais par expérience que les élèves qui parlent le français, qui sont allés aux écoles bilingues ont passé des examens aussi satisfaisants que ceux qui fréquentent les écoles anglaises. Aussi, prenons l'école séparée de Stoney Point. Je voudrais bien savoir où Mgr Fallon pourrait trouver dans toute la province d'Ontario, une école qui a donné de meilleurs résultats, lors des examens pour l'admission—à l'exception de quatre tous les candidats ont été heureux, avec le maximum de points pour la plupart. L'an dernier, cinq candidats se sont présentés et ils ont tous été admis. Je crois que cette énumération est suffisante pour démontrer à Sa Grandeur que ses assertions ne sont pas correctes.

Il n'a pas visité assez souvent les écoles du comté d'Essex, pour pouvoir savoir que l'enseignement bilingue est meilleur, plus naturel que n'importe quel système d'enseignement qu'il pourra préconiser.

Sur le rapport de l'ignorance, je crois que si Sa Grandeur voulait se donner la peine de s'enquérir sur l'enseignement des autres langues, il trouverait, autant, si non plus, d'enfants, d'hommes ou de femmes ignorants, qu'il en pourrait trouver parmi les Canadiens.

Si Mgr aime tant les enfants parlant le français, pourquoi, alors qu'il administrerait le sacrement de la confirmation à Stoney Point, ne leur donnait-il pas les instructions en français, quand il savait que la plupart de ceux qui étaient là ne pouvaient que très difficilement le comprendre en Anglais.

Demandons donc à Mgr Fallon où il pourrait nous trouver des bambins de 8 ou 9 ans qui auraient autant de connaissance des langues étrangères que les Canadiens-Français du comté d'Essex en ont de l'Anglais, à cet âge-là.

Les élèves canadiens-français ont à apprendre l'anglais, le français, en même temps, et cependant, ceux qui vont à l'école régulièrement, font autant de progrès que les élèves de langue anglaise.

Je crois que Mgr Fallon devrait commencer par essayer de faire comprendre aux parents qu'ils doivent envoyer leurs enfants à l'école régulièrement, et ensuite, il n'aura pas le trouble de changer ou d'essayer de changer le système d'enseignement bilingue.

Il y aurait bien d'autres choses à dire, mais je crois que ceci est suffisant pour démontrer à Sa Grandeur que les informations qu'il a eues, touchant l'enseignement bilingue, ne sont pas correctes du tout, et qu'il ferait bien mieux de trouver un moyen de forcer les parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école.

H.-J. ROCHELEAU,

Né et élevé dans le comté d'Essex.

"Le Canada", 25 octobre 1910.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée spéciale de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil des Trois-Rivières, No. 1001, tenue à ses salles, rue Notre-Dame, en la cité des Trois-Rivières, le deuxième jour d'octobre mil-neuf-cent-dix, sous la présidence du vénérable Grand Chevalier L.-G. Jourdain,

Résolution du Fr. L.-P. Normand, écuyer, médecin, de la cité des Trois-Rivières.

1.—Considérant que les questions de race sont cause que des personnages influents, tant religieux que politiques, de notre province et des Etats-Unis, ont toujours été opposés à l'Ordre des Chevaliers de Colomb;

2.—Considérant que des journaux de la province de Québec et des Etats-Unis ont souvent porté des accusations sérieuses contre l'Ordre des Chevaliers de Colomb, que ces accusations sont restées sans réponse, et que, par suite, ces journaux ont combattu notre Ordre à cause de cette question de nationalité.

3.—Considérant que la constitution de notre pays donne à la langue française une existence légale et la met sur un pied d'égalité avec la langue anglaise dans et pour toutes les provinces du Canada, et que, par conséquent, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, constituant la Puissance du Canada donne droit à l'enseignement de ces deux langues dans les écoles du pays, droit qui est reconnu particulièrement par la loi provinciale d'Ontario.

4.—Considérant que des Chefs, tant religieux que politiques, et nommément Monseigneur Fallon, de London, Ontario, ont pris sur la question de l'enseignement bilingue, une position qui est de nature à nuire à l'Ordre des Chevaliers de Colomb en arrêtant ses progrès parmi nos nationaux Canadiens-Français.

Je, Louis-Philippe Normand, propose, avec l'appui de M. P.-A. Drolet, qu'il soit résolu:

Que le Conseil No 1001 des Trois-Rivières de l'Ordre des Chevaliers de Colomb fasse appel aux différents Conseils de la Province de Québec, puis aux officiers supérieurs de l'Ordre en cette Province, et enfin au Conseil National, pour obtenir d'eux une déclaration ou un arrêt faisant connaître à toutes les autorités religieuses et civiles du Canada et des Etats-Unis, que l'Ordre des Chevaliers de Colomb a une sympathie égale pour tous les catholiques enrôlés dans ses rangs; qu'il ne protège aucune nationalité au détriment de quelque autre que ce soit; qu'en conséquence, il verrait avec honneur le règlement de toutes ces malheureuses dissensions, et qu'il souhaite enfin que partout où se rencontrent des catholiques de langue anglaise et de langue française, et où l'enseignement bilingue est autorisé par la loi, l'autorité religieuse et civile favorise, au lieu de l'entraver, l'enseignement des deux langues chaque fois que les contribuables réclament cet enseignement des institutions auxquelles ils confient leurs enfants.

Adopté à l'unanimité.

(Signé)

L.-G. JOURDAIN,  
Grand Chevalier.

Notaire J.-A. TRUDEL,  
Sec.-Archiviste.

(Vraie copie).

J.-A. TRUDEL,  
Sec.-Archiviste.

1615—Arrivée des Récollets.  
1617—Arrivée à Québec de la première famille française, celle de Louis Hébert.

1625—Arrivée des Jésuites.

1632—Ouverture à Québec de la première école du Canada.

1657—Arrivée des Sulpiciens.

1659—Mgr Laval nommé premier évêque catholique du Canada.

1660—Admirable sacrifice de Dollard et ses compagnons.

1663—Fondation du Séminaire de Québec.

1665—Premier recensement du Canada.

1677—Fondation du Séminaire de Montréal.

1690—Mlle de Verchères avec son jeune frère, sa jeune soeur et un vieux domestique défend avec succès le fort de Verchères contre les Iroquois.

1764—Premier numéro de la Gazette de Québec publiée en français et en anglais à Québec. C'est le premier journal de la province.

1775—La Gazette Littéraire, le premier journal publié à Montréal, fait son apparition.

1784—Mgr d'Esclis est nommé 8e évêque de Québec. C'est le premier évêque canadien.

1792—L'usage de la langue française est reconnu au premier parlement canadien.

1809—L'Accommodation, le premier vapeur ayant navigué dans les eaux canadiennes fait un voyage entre Montréal et Québec.

1833—Le Royal William part de Québec et traverse l'océan Atlantique. C'est le premier navire qui a accompli entièrement la traversée à la vapeur. Le Savannah, navire américain, qui l'avait tentée en 1819 en avait fait une partie à la voile.

1834—Duvernay fonde la Saint-Jean-Baptiste.

1852—Fondation de l'Université Laval.

1867—Confédération des provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse.

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 15 octobre 1910.

M. G. Monet,

Sec.-Gén. Alliance Nationale.

Cher monsieur,

Ayant eu 70 ans le 7 du présent mois, j'ai reçu hier, 14 octobre, le 10ème de ma police d'assurance dans l'Alliance Nationale: \$200.

Je pense que cette promptitude à payer est due à la Constitution de l'Alliance Nationale et à l'exactitude de ses officiers généraux dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Veillez, Monsieur, agréer l'expression de ma profonde gratitude pour le règlement si prompt de ma réclamation.

Votre humble serviteur,

(Signé)

L.-J.-R. BELLEFEUILLE,

Cercle Saint-Vincent No 42,

Alliance Nationale.

Montréal, 14 octobre 1910.

Au Secrétaire Général,  
Alliance Nationale,

Montréal.

Monsieur,

J'ai reçu ce jour, de votre Société, la somme de \$100, ter versement sur mon certificat de dotation, étant âgé de 70 ans.

Merci pour la promptitude avec laquelle vous avez rempli vos obligations, et croyez-moi,

Votre bien reconnaissant,

ALPHONSE LEFEBVRE.

L'assemblée  
Nationale, qui  
treuil, a été p

Au moins deu  
outre les procéd  
gissait de rendre  
lants officiers, l  
à la dernière co  
l'un des directeu

L'assemblée ét  
deau, qui a dirig  
talent que posséd

A son arrivée,  
par une salve d'a

A la fin de la s  
rapports des offi  
aux membres le

gucs à la récent  
les faits principa  
l'Alliance Nation

M. Jos. Rondea  
veau directeur u  
tations exprimant

sance qui anime  
Dr Bédard, qui é

Champlain, n'a é  
travail pour en  
et des plus prosp

M. le docteur B  
marque d'estime, r  
frères et profita d

oire de la fondati  
rés constants jus  
ses remarques, il r

hérié au dévouem